



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi huit février à 19h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 29 janvier 2021

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Gil GUILBERT, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Olivier LESUEUR, Corinne BUQUET, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Coraline GALLE, Raphaëlle KRÉBILL.

Absents excusés : Sonia BENAVIDES, procuration donnée à Gil GUILBERT

Secrétaire de séance : Olivier LESUEUR

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir inscrire le point suivant à l'ordre du jour :

- Mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes : choix des entreprises

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

- **MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA SALLE DES FETES : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les entreprises retenues pour chaque lot du marché, lors de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 juin 2020 pour examiner les candidatures et les offres des soumissionnaires.

Noms des entreprises retenues :

Lot n°1 : Désamiantage

SDCM (ZA de la Briqueterie – 76 160 ST JACQUES SUR DARNETAL)

Montant HT : 15 400 €

Lot n° 2 : Maçonnerie en réhabilitation et n°3 : Charpente – Structure Bois

SNCR (111 Route du Bois Seigneur – 76 730 ST OUEN LE MAUGER)

Montant HT : 39 453.76 €

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures

NV ALUMINIUM (8 Rue de la Béguinière – 76 380 CANTELEU)

Montant HT : 6 097 €



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Lot n° 5 : Isolations – cloisons – doublages - plafonds - menuiseries intérieures

MALITOURNE (Parc Hauts Champs – Route de Dieppe – 76 230 ISNEAUVILLE)

Montant HT : 18 204.70 €

Lot n° 6 : Sols souples - faïences

LEDUN (Parc d'activité des Hautes Falaises – Rue Rémy Legrand – 76 400 ST LEONARD)

Montant HT : 5 019.48 €

Lot n° 7 : Peinture

LEDUN (Parc d'activité des Hautes Falaises – Rue Rémy Legrand – 76 400 ST LEONARD)

Montant HT: 5 961.83 €

Lot n° 8 : Ascenseur basse vitesse

ERMHES (23 Rue Pierre et Marie Curie – 35 504 VITRÉ)

Montant HT: 21 341.00 €

Lot n° 9 : Electricité courant fort et faible

SEDELEC (6 place de la cour au duc – 76 160 DARNETAL)

Montant HT : 8 422.47 €

Option 2 : 719.29 €

Lot n° 10 : Plomberie – chauffage -ventilation

SARL DESCHAMPS (16 Rue des guichets – 61 500 SEES)

Montant HT : 8 300 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, pour un montant total du marché **H.T 128 919.53 €** et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché et les différents ordres de services ainsi que les avenants sans incidence financière au moins value ou générant une plus value inférieure à 5% du marché initial par lot.

- **CREATION DE POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Le point est supprimé, les animateurs seront recrutés sur des contrats d'engagement éducatif votés lors d'un précédent conseil.

- **CREATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Le point sera abordé lors d'un prochain conseil.



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

▪ FONDS DE CONCOURS VOIRIE : PROGRAMME 2021

Vu les dispositions du CGCT et notamment celles des articles L5214-1 et suivants et particulièrement de l'article L5214-16 V, dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 « Libertés et responsabilités locales »

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la communauté de communes et la charte de voirie de la CCICV,

Vu la délibération de la Communauté de communes du 12 Décembre 2017 actant la mise en place de fonds de concours voirie et leur inscription dans les statuts de la CCICV

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5214-16-II du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5214-16-V du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2021, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement soit environ :

- **1 600 € pour la Rue du Bout de la Ville**
- **1 050 € en pour la Rue des cottages**

La réfection de la Rue du Vauchel en investissement est reportée à 2022.

L'imputation en fonctionnement s'effectuera sur le compte **657351** « subventions au GFP de rattachement »



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

▪ EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX : CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Considérant l'accord du permis de construire en date du 10/12/2020 pour l'extension des ateliers municipaux ;

Considérant que les seuils de procédures des marchés publics ont été modifiés par décret du 7 décembre 2020 ;

Monsieur le Maire présente aux conseillers les différents devis reçus.

Maçonnerie :

Nord Ouest Construction : 49 013.70 € HT

Gueudry Constructions : 46 513.85 € HT

Couverture :

Pimont Marteau : 36 979.22 € HT

Abc couverture : 33 276.52 € HT

Charpente :

Pimont marteau : 6 985 € HT

Gueudry Constructions : 5 979.02 € HT

Devis global, tout corps d'état :

Gueudry Constructions : 85 745.92 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De confier les travaux à l'entreprise **GUEUDRY CONSTRUCTIONS** pour un montant estimatif des travaux de **85 745.92 € HT, soit 102 895.12 € TTC.**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à la commande et à déposer les demandes de subventions auprès des organismes compétents.

▪ CONVENTION LOCALE POUR UNE OFFRE SCOLAIRE ET EDUCATIVE DE QUALITE – PROJET DE TERRITOIRE RPI

En date du 12 novembre 2019, Le conseil municipal s'est positionné en faveur de la mise en place d'une convention cadre, fondée sur un diagnostic de territoire partagé et une volonté commune d'adapter le service public d'éducation pour garantir la pérennité de sa qualité.

Cette convention a pour objet d'anticiper les évolutions du tissu scolaire, correspondant à un bassin de vie et non à des limites administratives.

Une démarche commune de réflexion avec la mairie de la Vaupalière et l'inspection académique a permis d'aboutir à une convention locale définissant un projet de territoire pour le RPI.



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention locale pour une offre scolaire et éducative de qualité pour le RPI Montigny-La Vaupalière.

■ ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

RUNNING CLUB	4 200 €
ESMV	4 000€
15 KMS	1 000 €
JOYEUX AINES	1 200 €
MONTIGNY ACTIVITES	800 €
FOYER CULTUREL	4 600 €
COMITES DES FETES	0 €
MONTILINK	700 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	6 250 €

Ces dépenses seront inscrites au budget 2021.

■ SDE76 : TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE RESIDENCE LE FRONDEL

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'en date du 12 mars 2020, il a signé une convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime pour l'extension du réseau électrique desservant la nouvelle parcelle de la résidence du Frondel.

Financement global estimé de l'opération (TTC) :

Participation du SDE76 : 3 542 €

Participation de la commune : 1 540 €

Participation du pétitionnaire : 462 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise de manière rétroactive Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire la dépense au budget 2021.

■ SDE76 : PROGRAMME 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le programme des travaux 2021 préparé par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE76) pour les dossiers suivants :

- **Projet EP-2020-0-76446-M3764 (AVP version 1-1-1) désigné 'Montigny, Village et Essart'** (Résidence la Forié, Résidence la Castolaigne, Route du Petit Essart) dont le



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

montant prévisionnel s'élève à 24 492 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de **9 554.50 € T.T.C.**

- **Projet EP-2020-0-76446-M3767 (AVP version 1-1-1) désigné 'Montigny, Mise en valeur de l'Eglise'** dont le montant prévisionnel s'élève à 39 174 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de **23 482 € T.T.C.**
- **Projet EP-2020-0-76446-M3765 (AVP version 1-1-1) désigné 'Montigny, Terrain de Football'** dont le montant prévisionnel s'élève à 8 010 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de **3 264.50 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte les projets '**Montigny, Village et Essart**' et '**Montigny, Terrain de Football**' du programme 2021 cités ci-dessus,
- Décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2021 de la commune pour un montant de **12 819 € TTC.**
- Demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

▪ **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Après avoir étudié les devis des entreprises consultées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir pour l'année 2021, l'entreprise DEQUESNE (paysagiste situé 800 rue de Florence 76510 St Aubin-Le-Cauf) pour l'entretien des bassins d'eaux pluviales, l'entretien des espaces verts, à savoir :

Entretien des bassins d'eaux pluviales

Petits bassins :

- Bassin du Vauchel (petite mare)
- Bassin de la Pommeraie
- Bassin du Petit Château
- Bassin des cottages

(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois, passage du rotofil dans les endroits pentus, pieds de clôture et tours d'arbres. Taille des haies et arbustes 2 fois par an. Désherbage le long des clôtures et pieds de haie)

Coût annuel 2021 : **2 050.30 € HT, soit 2 460.36€ TTC**

Entretien des espaces verts

- Allée de la Forié
- Résidence le Petit Château
- Résidence les Cottages
- Résidence l'Orée du Bois

(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois. Une taille de haie des charmilles à l'entrée de la résidence est prévue dans l'année pour la résidence l'Orée du Bois).



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Coût annuel 2021 : **3 297.07€ HT, soit 3956.48 TTC**

Grand bassin du Vauchel

(2 interventions durant la saison 2021, en juin et septembre, fauchage du bassin au girovator, passage du rotofil le long de la clôture et fauchage du chemin d'accès et alentour)

Coût pour les deux interventions pour l'année 2021 : **805.66 € HT, soit 966.79€ TTC**

Entretien Résidence le Grand Essart

D'avril à octobre entretien régulier des surfaces engazonnées à raison de 2 tontes par mois.

Taille arbustes 2 fois par an avec ramassage et enlèvement des déchets.

Coût annuel 2021 : **761.04€ HT, soit 913.25€ TTC**

Entretien Terrain de Football

- Tonte régulière du terrain d'entraînement et alentours ainsi que le pourtour des terrains de tennis 14 interventions durant la saison.

- Passage du rotofil autour des pieds de clôture et épandage de désherbant au pied de grillage.

- Ramassage et enlèvement des déchets de tonte.

- Pour le terrain d'honneur : Tonte de la pelouse toutes les semaines.

- Au 15 mars : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 14/11/14+mgo.

- Au 15 mai : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+mgo.

- Au traitement sélectif de la pelouse contre les mauvaises herbes (plantain, rumex, trèfle, etc.)

- Fin août épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+ oligo éléments.

- A l'automne épandage de 300Kg de scoramine de type 5/8/12 3mgo (lutte contre mousses) recalcifié le sol, répulsif taupe agit contre les limaces et blaniules.

- Entretien sous les bouleaux avec passage du rotofil à raison de 3 interventions par an.

- Après la saison sportive : remise en état de la pelouse devant les buts avec passage du rotovator, ratissage manuel et ensemencement de gazon à raison de 5 kg l'are, roulage.

Coût annuel 2021 : **11 205.20€ HT, soit 13 446.24€ TTC**

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2021.

▪ **BALAYAGE DES VOIES COMMUNALES**

Après avoir étudié les devis présentés par Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de faire nettoyer les voies communales de la commune par la SARL HALBOURG ET FILS, située rue de la Vallée à Saint Pierre Bénouville (76890), du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 (13 passages).

Société Halbourg : 515 € HT par passage soit montant annuel 6 695 € HT (8 034 € TTC)

▪ **FOURNITURE DES SACS DE DECHETS INCINERABLES**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de supprimer la distribution des sacs de déchets incinérables aux habitants à compter du 2^{ème} semestre 2021.



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette proposition à 14 voix pour et une abstention.

Questions diverses :

- Aménagement liaison douce : le rendez-vous pour la signature définitive d'acquisition des parcelles est prévu fin février.
- Prochain Conseil Municipal : lundi 29 mars – 19h30
- Conseil Municipal des jeunes : 15 candidatures reçues en primaire (CM1/CM2) et 5 pour les collégiens/lycéens.
- City-stade : l'entreprise qui entretient le terrain a été contactée pour la remise en état du revêtement et la possibilité d'installer un éclairage va être étudiée.
- Centre de loisirs : la 1^{ère} semaine des vacances scolaires est déjà complète (24) et la 2^{ème} comptabilise 13 inscriptions à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

**Le Maire,
Christian POISSANT**